RAPPEL DE QUELQUES PRINCIPES IMPORTANTS EN MATIÈRE D'ÉTHIQUE MÉDICALE

1. En matière d'éthique médicale, l'article 3 de la Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme prévoit que : *« 1. La dignité humaine, les droits de l'homme et les libertés fondamentales doivent être pleinement respectés. 2. Les intérêts et le bien-être de l'individu devraient l'emporter sur le seul intérêt de la science ou de la société ».*

2. Nous rappelons qu'à compter du 27 janvier 1947, le point de vue des experts en matière d'éthique médicale a été clairement exposé devant le Tribunal des médecins (experts américains Ivy et Alexander et experts allemands Leibbrand et Hoering). Ils rappelèrent des extraits du livre d'éthique paru en 1922 du Professeur Moll, une autorité internationale en matière d'éthique médicale et de jurisprudence.

3. Le Professeur Leibbrand a pu affirmer que : « Entre l'idée collective et l'ordre de l'Etat d'une part, et le médecin d'autre part, il y a quelque chose d'essentiel qui est la conscience humaine » (*Bayle, F. Croix gammée contre caducée : Les expériences humaines en Allemagne pendant la deuxième guerre mondiale, 1950, p. 1422*).

4. Le Professeur Leibbrand a pu dire que : « Au dessus de l'humanité, pour le médecin, se trouve l'individu » (*Bayle, F. Croix gammée contre caducée : Les expériences humaines en Allemagne pendant la deuxième guerre mondiale, 1950, p. 1427*).

5. Le Dr Alexander a rappelé, quant à lui, que les conditions légales et éthiques qui permettent l'expérimentation humaine comportent l'obligation de protéger le sujet contre la possibilité d'une maladie, d'une infirmité ou de la mort. Le degré de risque à courir ne doit pas dépasser le degré d'importance du problème à résoudre (*Bayle, F. Croix gammée contre caducée : Les expériences humaines en Allemagne pendant la deuxième guerre mondiale, 1950, p. 1430*).

6. Le Dr Ivy a rappelé qu'il faut d'abord s'assurer avant tout expérience, que des résultats ne peuvent être procurés par une autre méthode (*Bayle, F. Croix gammée contre caducée : Les expériences humaines en Allemagne pendant la deuxième guerre mondiale, 1950, p. 1431*).

7. Le Dr Ivy déclara par ailleurs, que dans l'hypothèse d'une ville soumise à la peste il « refuserait formellement de pratiquer une expérience mortelle sur cinq personnes, pour en sauver cinq cents ou d'avantage. Ni l'urgence ni la nécessité ne l'amèneraient à changer son attitude, et il se référa au caractère uniforme des principes de l'éthique médicale dans le passé, tout en se défendant d'exprimer là une opinion personnelle » (*Bayle, F. Croix gammée contre caducée : Les expériences humaines en Allemagne pendant la deuxième guerre mondiale, 1950, p. 1439*).

8. Lors de son audition, il dira qu'on « ne saurait justifier la mise à mort de cinq personnes pour en sauver cinq cents. A la question de l'avocat : « Vous pensez qu'on doit sauver l'existence d'un seul prisonnier même si la ville doit périr ? » il répondra : « Afin de maintenir intact le moyen de faire le bien, oui ».

9. A la question suivante : « Considérez-vous qu'un homme politique agisse correctement en laissant périr la ville pour préserver ce principe, et pour préserver la vie d'un prisonnier ? », il répondra encore : « A moins qu'il ne connaisse la médecine et l'éthique médicale, l'homme politique n'a aucune raison de prendre une décision sur ce point ».

10. Ensuite à la question : « Dans ce cas, malgré l'ordre, vous ne l'exécuteriez pas, vous préféreriez être exécuté comme un martyr ? » il répondit : « C'est exact (….) (*Bayle, F. Croix gammée contre caducée : Les expériences humaines en Allemagne pendant la deuxième guerre mondiale, 1950, pp. 1453-1454*).

11. En conclusion, « les rapports professionnels du médecin avec les autres hommes, qu'il s'agisse d'un malade, d'un sujet examiné ou d'un sujet d'expériences volontaire, sont régis par les principes contenus dans le serment d'Hippocrate. Le serment établit que le médecin n'agira que dans l'intérêt du malade, s'abstiendra de tout acte volontaire nuisible, comme de tout acte procédant de raisons sans rapports avec le bien du malade. Toute expérience dangereuse est donc prohibée, comme toute expérience susceptible d'un dommage éloigné » (*Bayle, F. Croix gammée contre caducée : Les expériences humaines en Allemagne pendant la deuxième guerre mondiale, 1950, p. 1434*).

12. A l'inverse de ces principes, le Dr Brandt, médecin inculpé affirmera que : « Pendant la guerre, l'Etat totalitaire prend entièrement à son compte la responsabilité du médecin, lorsque l'expérience finit fatalement. Le médecin n'est plus qu'un instrument ; les sentiments personnels et professionnels, comme les obligations éthiques doivent céder le pas à la nature totalitaire de la guerre » (*Bayle, F. Croix gammée contre caducée : Les expériences humaines en Allemagne pendant la deuxième guerre mondiale, 1950, p. 1466*).

13. **Concernant l'euthanasie en particulier**, le Professeur Leibbrand a déclaré : « Le concept d'euthanasie signifie seulement que les agonisants peuvent être à un plus ou moins grand degré, aidés au cours de leurs dernières heures; (….) un mode de pensée, que j'ai qualifié de biologique, et qui constitue à mon sens une déformation diabolique du point de vue eugénique, s'est installé de plus en plus fortement dans la pensée humaine, pendant la deuxième moitié du 19ème siècle. C'est ainsi que l'euthanasie a perdu son sens réel, et s'est appliqué à l'extermination des êtres humains soit disant inférieurs ».

14. A la question : « Par la suite, n'essaya-t-on pas d'appliquer l'euthanasie à des malades souffrant de maladies incurables, spirituellement et mentalement morts, sans l'approbation du malade ? », le Professeur Leibbrand répondit : « C'est là un développement naturel, et dans son exécution, les rapports métaphysiques ont été d'autant plus altérés, et les réactions biologiques d'autant plus exagérées, qu'on se croyait justifié à agir ainsi. L'un des plus horribles exemples, dans le domaine de la propagande, en a été le film bien connu « J'accuse » qui traite de cette question d'une façon ni scientifique ni médicale, à propos de la sclérose en plaques ».

15. Ce film montre qu'une personne atteinte d'une sclérose en plaques incurable doit être tuée, plutôt que d'être maintenue en vie.

16. A la question : « Quel argument donne-t-on pour expliquer la diffusion générale de l'idée d'euthanasie ? », il répondit : « On parle de vie indigne de vivre ; ce concept contient l'idée que le sens de la vie est fourni par la seule vie humaine, ce que je considère comme un abaissement » (un « abaissement métaphysique de l'être humain contemporain, depuis la moitié du 19ème siècle avait-il dit plus tôt »).

17. A la question : « N'est-il pas précisé que les malades, et particulièrement ceux qui sont morts spirituellement, ne peuvent se rendre compte de la situation générale, qu'ils n'ont aucun contact avec l'extérieur, et qu'en conséquence, il est non seulement approprié, mais nécessaire, de supprimer les souffrances de ces pauvres créatures ? », il répondit : « Je connais cette façon de penser, et je pense que c'est l'expression radicale d'une attitude positiviste qui ne voit qu'un côté des choses ; il est impossible d'admettre cela, d'adopter cette attitude, à l'exclusion de toute opinion religieuse ou philosophique » (*Bayle, F. Croix gammée contre caducée : Les expériences humaines en Allemagne pendant la deuxième guerre mondiale, 1950, pp. 1424-1428).*

18. Enfin, le Professeur Leibbrand déclara : « **La libération n'est pas seulement la libération des souffrances, et enfin de compte, je dois remarquer que l'homme moderne, qui ne peut calmer les souffrances humaines, mais qui tente de les supprimer avec la vie de celui qui souffre, fournit là un signe bien suspect. Je pense qu'il s'agit d'un des moments les plus dangereux des médecins de ce temps. Jusqu'au 19ème siècle, la souffrance dans les nations**

occidentales, et dans le monde civilisé tout entier, la souffrance avait une autre signification que la simple élimination » (….) Aussi longtemps qu'un homme respire, j'essayerai la thérapeutique la plus désespérée, même si mon expérience pratique me fait croire qu'elle est inutile (*Bayle, F. Croix gammée contre caducée : Les expériences humaines en Allemagne pendant la deuxième guerre mondiale, 1950, p. 1430).*

*

* *

*

Le 19 juin 2025

Me Virginie de Araújo-Recchia
Avocat